

TARIFS PRESTATION SERVICE D'AIDE A DOMICILE 2026

CAISSES	Tarifs/heure	Participation
CONSEIL DEPARTEMENTAL Tarif APA <i>Le tarif horaire APA est fonction du taux de participation calculé par l'organisme financeur.</i>	26.88 €	Variable selon les ressources
CONSEIL DEPARTEMENTAL Aide Sociale <i>(Selon ressources et GIR, heures semaine)</i>	26.88 €	Participation forfaitaire 1.10 €
CIAS - Tarif social selon les ressources*		
<u>Personne seule</u>	Inférieur à 1142 € De 1142 à 1424 € Au-delà de 1424 €	19.80 € 22.63 € 28.29 €
<u>En couple</u>	Inférieur à 1821 € De 1821 à 2136 € Au-delà de 2136 €	19.80 € 22.63 € 28.29 €
Heures dimanches et jours fériés	28.29 €	28.29 €
CAISSES DE RETRAITES (<i>Heures semaine</i>)		
MSA, CNMSS	27.10 €	Variable selon les ressources
CNRACL	26.80 €	
CARSAT	28.29 €**	
MUTUELLES (<i>Heures semaine</i>)	28.29 €	28.29 €
Transport du bénéficiaire dans le cadre de sa prise en charge globale	Kilométrage effectué, facturé au bénéficiaire véhiculé par l'aide à domicile : 0.40 €/km	0.40€/k (calcul effectué par Via Michelin)

*Tarifs appliqués selon le dernier avis d'imposition et actualisé chaque année.

** Prise en charge CARSAT selon les ressources sur la base d'un montant de 27.10 €

Les tarifs sont réévalués chaque année civile. Les tarifs APA sont mis à jour en cours d'année selon les modalités du Conseil Départemental. Les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent les précédentes. Une revalorisation des tarifs peut être appliquée en fonction de la réglementation.

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% des sommes engagées selon la législation en vigueur.
Un devis gratuit est systématiquement établi.



TARIFS PORTAGE DE REPAS 2026

CAISSES		Tarifs / repas
CIAS Portage de Repas.	midi	7.00 €
	soir	1.60 €

Les tarifs sont réévalués chaque année civile. Les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent les précédentes.

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% sur les frais de livraison selon la législation en vigueur.

TARIFS MENSUELS TELEASSISTANCE 2026

PERSONNES SEULES			COUPLES		
Ressources mensuelles	Fixe	Mobile	Ressources mensuelles	Fixe	Mobile
Inférieures à 962 €	4.18 €	6.18 €	Inférieures à 1 493€	4.18 €	6.18 €
De 962 € à 1 141 €	15.78 €	17.78 €	De 1 493€ à 1 821€	18.78 €	20.78 €
De 1 142 € à 1 424 €	22.18 €	24.18 €	De 1 821€ à 2 136€	25 €	27 €
Supérieur à 1 424 €	28.68 €	30.68 €	Supérieur à 2 136€	31.68 €	33.68 €
DETECTEUR DE CHUTE		GRATUIT			

Les tarifs appliqués pour la téléassistance étant fonction des ressources du bénéficiaire, ils sont actualisés chaque année avec son avis d'imposition. Les tarifs sont réévalués chaque année civile. Les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent les précédentes. Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% des sommes engagées selon la législation en vigueur.